



Formation Sauveteur Secouriste du Travail Renouvellement

THEME N°1 : SE SITUER EN TANT QUE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL DANS SON ENTREPRISE

Contenu :

- **Identifier son rôle en tant que secouriste :**
 - Expliquer son rôle dans et hors de son entreprise.
 - Identifier l'articulation de son action avec les autres intervenants en cas **d'accident**.
 - Reconnaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention.

- **Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise :**
 - Comprendre l'intérêt de la prévention pour l'entreprise ou l'établissement.
 - Situer son rôle dans le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
 - Décrire le mécanisme d'apparition du dommage.

THEME N°2 : LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT : PROTEGER , EXAMINER , FAIRE ALERTE, SECOURIR

Contenu :

1. RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Connaitre l'alerte aux populations.

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.



- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime

2. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.



3. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

- **La victime saigne abondamment**
- **La victime s'étouffe**
- **La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux**
- **La victime se plaint de brûlures**
- **La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements**
- **La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment**

- **La victime ne répond pas mais elle respire**
- **La victime ne répond pas, et ne respire pas**

MODALITES PRATIQUES

- Durée : 7 heures soit 1 journée de formation
- Intervenant : Mr François Louis PETTENATI
- Supports pédagogiques :

Tout matériel nécessaire pour la formation SST est mis à disposition par le formateur : mannequin, couverture, accessoires, défibrillateur. Les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuels.

- 1 mannequin adulte
- 1 mannequin enfant
- 1 mannequin nourrisson
- 1 défibrillateur de formation
- 1 plan d'intervention SST
- Des vidéos supports
- 1 trousse de secours
- Tapis de sol
- Accessoires de formation pour simuler des accidents



COULOGNE FORMATION

RD 943

62137 COULOGNE



Public

Chef d'entreprise, salariés

Prérequis

Avoir sa carte SST et respect date de renouvellement

Modalités d'admission

Entretien / Sur dossier de candidature et/ou test et/ou signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 3 à 15 jours après la demande

Objectifs

Acquérir son certificat SST

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux
Moniteurs habilités INRS /MSA-Matériel SST agréé

Nombre de participants

6 à 14 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Durée

7 heures jusque 10 personnes (+ 1h/ personne supplémentaire avec un max à 14 personnes) soit 10 heures pour 13 personnes

Modalités d'évaluation

Test pratique en fin de formation

Validation

Attestation de formation et Carte SST si test réussi délivrée par la MSA des hauts de France

Accessibilité

-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Moniteurs habilités INRS /MSA

Contact

LE CENTRE - Tél. 03.21.46.14.66

Mail :

coulogne.formation@lyceedecoulogne.cneap.fr

Responsable pédagogique et référent :

GRUSON Sébastien Tél. 03.21.46.14.66

Mail :

sebastien.gruson@lyceedecoulogne.cneap.fr

(Indicateurs de résultats : Information chiffrée sur le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation)



• Moyenne issue de la consolidation des indicateurs de performance de Coulogne Formation pour l'année 2018-2019

COULOGNE FORMATION

RD 943 – 62137 COULOGNE - Tél : 03.21.46.14.66 –Email : coulogne.formation@lyceedecoulogne.cneap.fr

Syndicat Agricole loi 1884 – N° SIRET : 783 981 962 00021 – Code APE : 9411Z – N° Déclaration activité : 316 200 313 62

Doc2_fiche_formation_sst_mac